

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2015

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE 4

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« a bis) À la fin du troisième alinéa, les mots : « visées à l'alinéa précédent » sont remplacés par les mots : « mentionnées au premier alinéa » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.